LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE www.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Arabie Saoudite • Argentine • Chine • Corée du Sud • Danemark • Espagne • Ghana • Inde • Indonésie • Iran • Japon • Kenya • Nigeria • Pays-Bas • Royaume-Uni • Russie • Thaïlande • Ukraine • Zambie ______

Zambie

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ZAMBIE	FRANCE
Superficie	km² – 2014	752 610	549 190*
Population millions d'habitants - évol	ution 2013/14	15,7 (+3,1%)	65,9 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH) 2014		0,586 (139° rang mondial)	0,888 (22° rang mondial)
	/ld€ - 2014***	20 (98° rang mondial)	2 131 (6e rang mondial)
Taux de croissance du PIB % ann	iuel - 2013/14	6	+0,2
PIB / habitant	€ - 2014	1 297	32 341
Part de l'agriculture dans le PIB % – 2014**		9,6	1,7
	ha – 2013****	3,7	18,4***
	ha – 2013****	23,7	27,7***
Surface forestière	Mha – 2015	48,6	16,99
Solde commercial tous secteurs	Md€ - 2014	0,7	-46,9
Échanges commerciaux agroalimentaires tous pays	M€ - 2015***	Exportations : 700	Exportations : 59 400 Variation 2014/15 (en €) : 0%
		Importations : 400	Importations : 50 100 Variation 2014/15 (en €) : 0%
Solde agroalimentaire	M€ - 2015	Solde: +200	Solde: +9 300
		Source douanes Zambie	Source douanes France
		Zambie vers F : 1	F vers Zambie : 130
Échanges agroalimentaires bilatérau	x M€-2015	Variation 2014/15 : -32,2% Source douanes France	Variation 2014/15 :-32,3% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		0 % des importations de F Rang parmi les fournisseurs de F : 146°	0,6 % des importations de la Zambie Rang parmi les fournisseurs de la Zambie: 14º
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 162° Source douanes France	0 % des exportations de la Zambie Rang parmi les clients de la Zambie : 31° Source douanes Zambie

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Md = milliards, M = millions

^{****} Données Eurostat, édition 2015.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ La Zambie est un ex-PMA (pays les moins avancés). Il a été classé dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en juillet 2011 par la Banque mondiale. Le secteur agricole de la Zambie représente 9,6 % du PIB du pays en 2014, et emploie 61 % de la population active. L'économie est tirée par le secteur du cuivre.
- → Plusieurs échanges de haut-niveau ont eu lieu début 2016 entre la France et la Zambie sur le plan agricole et agro-alimentaire avec la visite du Président de la République
- de Zambie en France, en février 2016, et la présence du Ministre délégué de l'agriculture et de l'élevage à l'occasion du Salon International de l'Agriculture.
- ♣ Le pays offre de grandes opportunités d'investissement dans le secteur agricole, appuyées par le développement rapide des exploitations commerciales et le développement de farmblocks à destination des investisseurs étrangers.

Production agricole

Depuis le début des années 2000, la Zambie connaît une croissance économique soutenue tirée par les revenus du cuivre, en tant que premier producteur africain, mais aussi par la diversification active de l'économie. La chute des cours du cuivre, depuis 2008, affecte cependant la croissance du pays et ses recettes.

Le pays compte 15 M d'habitants et avec une croissance démographique supérieure à 3 % par an, il devrait voir sa population presque tripler d'ici 2050, induisant une hausse importante de la demande alimentaire.

Le secteur agricole représente un secteur de développement stratégique dans le cadre de la politique de diversification active menée par le gouvernement. Le secteur agricole contribue pour 9,1% au PIB du pays et emploie 61% de la population active, soit 1540 000 familles engagées dans une activité agricole.

Sur une superficie totale de 75,2 Mha, la surface forestière occupe 48 Mha. La superficie agricole totale représente 27 Mha dont 4 Mha de surfaces cultivées, 40 000 ha de cultures permanentes et 20 Mha de pâturages.

Trois types de structures agricoles sont présents en Zambie :

- les exploitations familiales de subsistance : estimées à 1,4 M, elles cultivent moins de 5 ha, principalement des cultures vivrières (maïs, manioc, arachide,...);
- les exploitations familiales de taille moyenne : estimées à 41 000, d'une superficie entre 5 et 20 ha, elles sont à même de dégager un surplus pouvant être commercialisé;
- les exploitations commerciales de grande taille: elles sont encore marginales, on estime à 700 le nombre de fermes ayant une superficie comprise entre 50 et 150 ha, cultivant principalement du maïs. Ils existent une dizaine de complexes agro-industriels (canne à sucre, tabac,...), les farmblocks, possédant plus de 1 000 ha cultivés et soustraitant une partie de leur production à près de 800 000 petits exploitants sous contrat.

Conditions naturelles: les climats s'échelonnent, du nord au sud, entre le climat tropical humide, le climat tropical tempéré par l'altitude sur les plateaux centraux du pays et une région aride, bordée par le fleuve Zambèze, au sud du pays. Les sols des plateaux centraux du pays sont les plus propices aux cultures agricoles, même si la partie ouest est soumise à des sécheresses.

Irrigation: les précipitations sont supérieures à 800 mm par an dans l'ensemble du pays à l'exception de la région aride bordant le fleuve Zambèze. La Zambie dispose de ressources en eau relativement abondantes qui représentent 40% des ressources en eaux douces d'Afrique australe. L'irrigation est peu développée avec 156000 ha irrigués; le potentiel irrigable s'élève à 2,75 M ha.

Le secteur agricole reste très sensible aux aléas climatiques.

Productions : Les productions végétales et forestières représentent respectivement 33 % de la valeur de la production agricole du pays en 2012. La production animale représente 22 % de la production et la pêche 12 %.

En 2014, les principales cultures sont le mais $(3,4\,\mathrm{Mt})$, la canne à sucre $(4\,\mathrm{Mt})$, le manioc $(0,92\,\mathrm{Mt})$, le tabac $(62\,000\,\mathrm{t}$ en 2013), le soja $(214\,000\,\mathrm{t})$, le coton $(45\,000\,\mathrm{t}$ de fibres en 2013, $79\,000\,\mathrm{t}$ de graines) et l'arachide $(144\,000\,\mathrm{t})$.

La filière fruits et légumes ne tient pas une place prépondérante dans l'agriculture zambienne et la majeure partie est autoconsommée dans le pays.

En 2013, les principales productions animales sont la viande bovine (197 000 t) avec une valeur de 426,5 M€, la volaille (46 000 t), la viande porc (35 000 t) et le lait (89 000 t). L'élevage de gibiers sauvages a produit 38 500 t de viande. Les forêts recouvrent environ 49 Mha et la production de bois brut s'élève à 10,8 Mm³, en progression constante de + 2 % par an depuis 2004, et celle de charbon de bois à 1 Mt. Cela ne prend pas en compte les prélèvements par la population à l'écart des circuits de vente, directement dans les forêts. Le secteur présente un fort potentiel, mais la défo-

restation causée par l'expansion de l'agriculture et la production incontrôlée de charbon végétal et de bois de chauffe menace la ressource et la biodiversité (perte de 300 000 ha par an).

La pêche

La Zambie ne dispose pas d'accès à la mer, mais dispose de 15 Mha de surface en eau sous forme de rivières, lacs. Le total des captures s'est élevé en 2012 à 76 000 t. Le potentiel de production s'élève à 150 000 t, mais le secteur de la pêche est sous-développé ce qui oblige le pays à importer du poisson.

L'aquaculture se développe rapidement, même si les volumes sont encore faibles : 13 000 t en 2012.

Politique agricole

L'agriculture fait partie des priorités affichées du gouvernement zambien, qui affiche sa volonté de **développer le secteur pour créer des emplois et réduire la pauvreté.** Le gouvernement a affecté 9,3% du budget 2015 à l'agriculture contre 6% en 2011, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du PDDAA du NEPAD¹. Cependant, en raison du net ralentissement économique que subit le pays en raison de la baisse du prix des matières premières, seulement 6,5% du budget sera consacré à l'agriculture en 2016.

Le plan national de développement 2013-2016 et le budget 2016 identifient de nombreux axes de développement : le développement de l'irrigation, la mise en place de «farmblocks», concessions agricoles de plus de 10 000 ha, la mise en place de centres dédiés à la génétique animale, l'amélioration du contrôle des maladies animales et de la vaccination, la mise en place d'un système électronique (« e-voucher ») pour la distribution d'intrants, et le développement durable de l'aquaculture et de la pêche pour répondre à la demande nationale croissante. Des centres de recherche sont mis en place dans les provinces dans les domaines agronomiques, zootechniques et piscicoles.

Les deux principaux programmes du gouvernement sont le programme national de subvention d'intrants, *Farmer Input Support Program,* (FISP) qui vise l'amélioration des rendements agricoles des petites et moyennes exploitations ; et le stockage public de la production de maïs par la *Food Reserve Agency* (FRA) pour garantir la sécurité alimentaire du pays.

Le secteur agricole est, majoritairement, libéralisée; néanmoins, la production de maïs, aliment de base du pays, reste fortement encadrée par l'État via la FRA.

En matière de politique tarifaire, les tarifs douaniers pour les produits agricoles s'établissent en moyenne à 19% en 2013, soit un taux bien inférieur aux taux consolidés dans le cadre de l'OMC (52,8%).

¹ Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique L'État mène une politique volontariste pour attirer les investisseurs étrangers, par la mise en place dans chaque province de «farmblocks». Ces concessions agricoles de plus de 10 000 ha de surfaces agricoles sont aménagées par l'État (route, électricité, eau,...) et proposées à des investisseurs étrangers pour développer la production et la transformation agricole. Les entreprises privées souhaitant s'installer en Zambie bénéficient de nombreuses mesures fiscales avantageuses, en particulier sur les premières années après l'implantation.

Échanges commerciaux

L'Afrique du Sud est le premier fournisseur et le premier client de la Zambie dans le secteur agricole et agroalimentaire en 2014.

.....

La Zambie est auto-suffisante pour la plupart des produits agricoles de base avec une balance commerciale du secteur agricole et agroalimentaire généralement positive (251 M€ en 2014). La balance commerciale du secteur agricole et agroalimentaire du pays est généralement positive mais la forte variabilité interannuelle de la production (aléas climatiques, maladies, ...) implique un recours ponctuel aux importations. Le pays pâtit aussi du sous-développement du secteur de la pêche et de la faiblesse des industries agroalimentaires.

Les échanges commerciaux de produits agricoles, notamment du maïs, sont compliqués par la politique interventionniste de l'État, qui peut décider en fonction de la conjoncture de restreindre ou d'interdire temporairement certaines exportations, pour garantir la sécurité alimentaire du pays et limiter la hausse des prix intérieurs.

Les importations agricoles s'élevaient à 404 M€ en 2014 et à 400 M€ en 2015. Les 7 principaux produits importés sont : le poisson congelé, l'huile de palme, le lait et la crème, l'huile de soja, les aliments manufacturés, les jus de fruits et l'alimentation animale.

L'Afrique du Sud, premier fournisseur du pays, couvre la majorité de ces importations et principalement celles d'huile de palme et d'huile de soja.

En 2014, les importations d'engrais ont représentées 240 M€ pour un volume de 185 000 t. Le gouvernement essaie de diminuer la dépendance à l'importation en matière d'engrais, tandis que la Zambie est le premier exportateur semencier du continent, devant l'Afrique du Sud, limitée par ses cultures OGM.

Les exportations agricoles et agro-alimentaires s'élevaient à 655 M€ en 2014 et à 700 M€ en 2015. Les 7 principaux produits exportés sont le tabac brut, le sucre de canne, la mélasse, le maïs, le coton, les peaux et le son. Ces exportations sont majoritairement issues des cultures de rentes des exploitations commerciales et se limitent souvent aux matières premières non transformées.

Le total des **exportations** agro-alimentaires françaises

à destination de la Zambie s'est élevé à 3 M€ en 2015 (en hausse de +26% par rapport à 2014) et la France est le 14e fournisseur de produits agricoles et agro-alimentaires et le premier européen. Le premier poste des exportations est constitué par les exportations de produits laitiers et fromages (1,5 M€, en hausse de +147% par rapport à 2013), suivi par les exportations de volailles vivantes et œufs (0,55 M€ en hausse de +127%) et les viandes (0,45 M€ en hausse de +1082%).

Le total des **importations** agricoles et agro-alimentaires vers la France **en provenance de Zambie** s'est élevé à 1 M€ en 2015 (en baisse de – 33 % par rapport à 2014). Le premier poste à l'export zambien vers la France reste le tabac et les produits à base de tabac (en baisse de – 44 % par rapport à 2014).

Opportunités d'investissement

D'importantes opportunités d'investissement ont été identifiées lors des visites en France début 2016 du Président de la République de Zambie puis du Ministre délégué de l'agriculture et de l'élevage à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, mais à l'heure actuelle peu d'entreprises françaises interviennent dans le secteur agricole et agroalimentaire en Zambie.

Les échanges qui ont eu lieu avec la délégation conduite par le Ministre délégué de l'agriculture à l'occasion de sa visite en France en février 2016 ont confirmé les opportunités liées au développement rapide de l'agriculture commerciale, notamment en matière d'expertises, équipements et aux opportunités offertes par les «farmblocks» pour les investisseurs. Le pays dispose de ressources en terre et en eau suffisantes pour accélérer le développement de la production agricole et le secteur français de l'agro-fourniture et de la recherche est à même d'accompagner ce mouvement.

Une douzaine d'entreprises françaises, tous secteurs confondus, sont présentes dans le pays et ont contribué à la création de près de 1500 emplois. Lactalis est présent en Zambie via sa filiale Parmalat, très présente en Afrique australe. Le groupe Louis Dreyfus opère aussi en Zambie via ses différents centres régionaux. Limagrain est présent dans le secteur des semences via l'entreprise Seedco qu'il détient à 15 %.

Accords internationaux

La Zambie est membre de deux communautés économiques régionales : la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et la Communauté du Marché Commun des Etats d'Afrique de l'est et d'Afrique australe (COMESA).

Un Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Union européenne les pays du groupe Afrique orientale et australe est en cours de négociation. Il comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Soudan, le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe, les Comores, l'Île Maurice, Madagascar, la République démo-

cratique du Congo et les Seychelles.

La Zambie est membre de l'**OMC** depuis 1995. Elle est membre du Groupe ACP, du Groupe africain, du G90.

La Zambie bénéficie de l'initiative TSA (*Tout sauf les Armes*), adoptée par le Conseil de l'Union européenne en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de contingent, à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Relations bilatérales

Document-cadre de partenariat

Il n'existe pas de document-cadre de partenariat entre la France et la Zambie.

La Zambie et la France ont signé en 2014 un accord pour encourager la protection des investissements en renforçant la stabilité de l'environnement juridique dans lequel les investisseurs de nos deux pays opèrent. Des mécanismes d'arbitrage investisseur-État ainsi que des conditions de protection minimale des investissements ont été mis en place.

Les deux pays ont aussi signé une déclaration d'intention en matière de changement climatique et d'énergie en 2015.

ADEPTA

Dans le prolongement de la visite du ministre zambien délégué de l'agriculture et de l'élevage, l'ADEPTA a prévu d'organiser au 4^e trimestre 2016 une mission en Zambie d'une délégation d'entreprises du secteur afin de travailler au développement de partenariats dans le domaine agricole.

AXEMA / Business France

L'accueil d'une délégation officielle zambienne accompagnée d'opérateurs agricoles de haut niveau (grands exploitants agricoles, investisseurs, importateurs...) est prévue sur le SIMA² à Paris, comprenant en plus de la participation au salon, des rencontres d'affaires et des participations aux conférences, notamment sur le volet innovations et modèle français d'organisation en matière de mécanisation (CUMA).

De plus, une mission commerciale des entreprises françaises, constructeurs de matériels agricoles, en Zambie en lien avec Business France pourrait avoir lieu pendant un salon comme AGRITECH dont l'objectif principal serait de rencontrer les principaux opérateurs zambiens et les importateurs d'équipements.

² Salon mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International - 3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP